



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :

17

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 20 juin 2023

OBJET :

DE-CCAS-23-06-1-5) CREATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE
POUR LES CAFE PHILO, CONFERENCES, THE DANSANT ET MISE A
JOUR DE LA TARIFICATION DES AUTRES ANIMATIONS SENIORS

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt juin à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 15 juin 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. CHARDON, M. COMBE, Mme De VINZELLES,
Mme GAUVAIN, Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme JOURION,
M. MORAINÉ, M. POLITZER, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme DUPRE (pouvoir à M. MORAINÉ), Mme GUYOMARD DE
PREAUDET (pouvoir à Mme JOURION), Mme MARTIN (pouvoir à Mme BRÉON),
Mme POLLARD (pouvoir à Mme TOP).

Excusés : Mme ETIENNE, Mme LIBERT-ALBANEL.

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération de 28 juillet 2017 relative à la création de participations financières à certaines animations dans le cadre de la fête des seniors ;

Vu la délibération du 8 mars 2018 relative à la création d'une participation financière aux sorties culturelles à la journée à destination des seniors ;

Vu la délibération du 6 décembre 2018 relative à la modification du plafond de ressources pour les conditions d'accès et paiement des animation seniors ;

Vu la délibération du 11 mars 2021 relative à la création d'une participation financière pour l'animation « Les déjeuners des seniors » ;

Vu la délibération du 29 mars 2022 relative à la mise à jour des tarifs des animations seniors ;

Considérant la volonté du Centre communal d'action sociale de revoir les tarifs des sorties culturelle à la journée, déjeuners seniors dans les résidences autonomie et à l'atelier culinaire organisé dans le cadre de la fête des seniors ;

Considérant la volonté du CCAS de créer des tarifs pour les animations Café Philo, Conférences et Thés dansant proposées aux seniors ;

D É L I B È R E

à la majorité (1 abstention(s) : Mme HAUCHEMAILLE,)

ARTICLE I : Approuve la création et la mise à jour d'une participation financière à certaines animations tout au long de l'année.

ARTICLE II : Crée pour les animations Café Philo, Conférences et Thé dansant les tarifs suivants :

- plein tarif : 5 €,
- gratuité pour les seniors sous conditions de ressources (non imposable avant décote)

ARTICLE III : Fixe la participation des seniors selon les modalités suivantes :

- Sortie culturelle à la journée :
 - plein tarif : 35 €
 - tarif réduit : 10 € pour les seniors sous conditions de ressources (non opposable avant décote)
- Repas mensuels des seniors avec animation dans les résidences autonomie :
 - plein tarif : 23 €
 - tarif réduit : 5 € pour les seniors sous conditions de ressources (non imposable avant décote)
- Atelier culinaire de la fête des seniors :
 - plein tarif : 20 €
 - tarif réduit : 10 € pour les seniors sous conditions de ressources (non imposable avant décote)

ARTICLE IV : Approuve l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023.

ARTICLE V : Ces recettes sont versées aux compte et chapitre correspondants.

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé